

Image not found or type unknown



Servir de boîte aux lettres pour une S.C.I, y a t'il un risque ?

Par manonb, le 15/11/2010 à 06:42

Bonjour Maître,

J'habite seule un appartement de type 3 en HLM , que j'ai gardé suite à mon divorce. Je suis demandeur d'emploi ; mettre une adresse S.C.I (S.C.I appartenant à un tiers) sur ma boîte au lettre .

y aura t-il une incidence sur mon loyer : va t-il s'en trouver augmenté ?

Je vous remercie de votre réponse.

Salutations.